



Neuvic, 11/07/2019

L'Art d'avoir toujours raison dans le Périgord

Formée aux stratégies de management les plus fines, la hiérarchie du SPIP de la Dordogne nous démontre constamment qu'elle en maîtrise les arcanes... avec une certaine mauvaise foi toutefois, Schopenhauer sort de ce corps (de métier)!

La CGT insertion et probation de la Dordogne a découvert l'utilisation par la hiérarchie locale de quelques uns des procédés exposés par le philosophe dans son fameux ouvrage:

Stratagème IV - Cacher son jeu

La participation aux formations continues sur le RPO se fera sur la base du volontariat.

Contrairement aux annonces de départ et après réflexion, on insiste lors des réunions de service pour obtenir des candidatures « spontanées » et puis finalement non, ce sera du **volontariat obligatoire!**

Stratagème VIII - Fâcher l'adversaire

Le non respect des règles du CTS avait conduit au **boycott du CTS** le 07/02/2019 par les OS, puis au **vote contre unanime** des OS sur des points inscrits à l'ordre du jour (CTS des 05/03 et 04/06/19), sans nouveau vote organisé dans les 30 jours, comme prévu par les textes.

Et avec une certaine provocation: transmission aux OS au dernier moment du PV du dernier CTS, contrairement aux engagements pris lors des précédents CTS, convocation des OS une nouvelle fois hors délai au CTS de juin, sans document nécessaire à la préparation du CTS.

Stratagème XVIII - Interrompre et détourner le débat

Quand nous demandons où en sont les travaux nécessaires dans certains locaux (ouverture de fenêtres dans les bureaux d'entretien au SPIP de Bergerac, rénovation attendue depuis 2 ans des bureaux d'entretien insalubres où convoque le SPIP au CD de Neuvic).

C'est en cours, on doit renouveler la demande même si nous n'avons pas redemandé depuis la dernière fois, mais on attend la réponse.

Pour les budgets **ACT 2019**: pourquoi les devis présentés pour les "gros travaux" n'étaient **pas conformes** aux consignes de la DI malgré nos alertes répétées ? Et concernant les fiches de postes des agents qui devaient être présentées en CTS il y a 2 ans?

Là aussi la réponse doit être en cours.

Stratagème XIX - Généraliser plutôt que de débattre de détails

De manière générale les effectifs des différentes antennes de Dordogne ne justifient pas que le CPIP placé soit affecté en Dordogne ni le recours aux contractuels.

Pourtant depuis 2 ans les différentes antennes ont régulièrement été **découvertes** (et pour personne il peut s'agir d'une découverte).

Même sans rapport d'activité du SPIP (2016, 2017, 2018) pour attester de la charge de travail des antennes, les demandes de renfort auraient peut être pu aboutir... **si elles avaient été faites!**

Une nouvelle convention de partenariat de PE est en cours d'élaboration pour des hébergements dans le département.

Bravo. Mais qu'en est il de l'amélioration du partenariat existant qui peine à fonctionner?
Une signature de convention **ne suffit pas toujours**, même si ce n'est qu'un détail pour vous.

Stratagème XXIV - Tirer de fausses conclusions

La non participation de certains agents aux groupes de travail RPO mis en place en Dordogne provient du fait qu'ils ne sont pas motivés ou que l'intérêt des groupes a été mal présenté.
Euh.. la charge de travail n'a vraiment rien avoir dans tout ça?

Stratagème XXIX - Faire diversion

Pourquoi certaines demandes de formations d'agents, non obligatoires celles là, n'ont pas été transmises ou sont transmises hors délai?

C'est le circuit de transmission des demandes qui est compliqué. Certaines sont transmises à la DI directement, d'autres via le chef d'antenne pour avis, avec une décision donnée par le siège, parfois avec un rang de priorité, et ensuite on sollicite l'avis du formateur des personnels qui transmet à la DI.

Pour résumer c'est la faute de l'agent, qui aurait du vérifier où en était la transmission de sa demande?

Stratagème XXX - Argument d'autorité

C'est la DI qui le dit: nous ne faisons qu'appliquer les directives concernant l'octroi des autorisation d'absence pour garde d'enfant, ou des délais de route pour les personnels de Dordogne.

En Dordogne la bienveillance est rarement de mise, et **l'application des textes alors?** (circulaire du 20/07/1982, circulaire du 09/01/2003). La hiérarchie des normes se serait elle inversée?!

Vous devez renseigner le plus systématiquement possible le logiciel APPI, et appliquer les notes de service sur les permanences des CPIP.

Par contre hors de question d'inscrire sur APPI les permanences des cadres, un mail est suffisant, et en cas d'absence imprévue, ce sera comme à l'hôpital, **bon courage pour gérer les urgences!**

Stratagème XXXI - Je ne comprends rien de ce que vous me dites

Les directives de la DI sont claires sur la réforme de la LSC: obtenir à tout prix le consentement de la personne, agiter la menace d'un suivi post peine à défaut, même quand la personne refuse de se rendre aux entretiens.

Comment fait on dans ce cas? on envoie un recommandé dans sa cellule?

Stratagème XXXVI - Déconcerter l'adversaire par des paroles insensées

Les murs porteurs des locaux du SPIP de Mauzac sont suffisamment solides selon l'expertise réalisée, mais des travaux de consolidation des locaux actuels vont quand même être réalisés pendant la construction de nouveaux locaux.

Effectuer des travaux sur des locaux jugés solides et qui seront en outre bientôt remplacés.. Le sens commun n'est pas si commun qu'on le pense!

La liste d'exemple n'est pas exhaustive. Dans un département rural comme le notre, il semble bien que le temps se soit arrêté au 19ième siècle.. **tout au moins en ce qui concerne l'encadrement!**

M. le DFSPIP , présenté par la **CGT insertion et probation de la Dordogne.**